

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 3 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DPP 26 Convention pour subvention avec l'UCPA dans le cadre de Ville Vie Vacances.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

**Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'union nationale des centres sportifs de plein air (UCPA) et lui propose l'attribution de la subvention correspondante ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : M Le Maire de Paris est autorisé à signer une convention annuelle d'objectifs avec l'union nationale des centres sportifs de plein air (UCPA) dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de 56.000 euros est attribuée à l'Union nationale des Centres sportifs de Plein Air (UCPA) - 17, rue Rémy Dumoncel (14e) - (tiers n°X01911, n°SIMP 19663, dossier n°2011_04977).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65, article 6574, rubrique 422 « Action socio-éducative », ligne P006 « provision pour subventions de fonctionnement au titre de la prévention et la sécurité » du budget municipal de fonctionnement de l'exercice 2011 et des exercices ultérieurs.